CONCOURS D'ENTREE A L'INSTITUT REGIONAL

D'ADMINISTRATION (IRA) DE BASTIA

Session 2016
(épreuves de février à mai 2017)

RAPPORT DU PRESIDENT DU JURY

1 106 candidats se sont présentés aux épreuves écrites du concours d'entrée à l'IRA de Bastia pour la session 2016, dont les épreuves se sont déroulées de février à mai 2017, en vue d'accéder à des postes d'attachés dans l'administration d'Etat. 369 ont été sélectionnés pour les épreuves d'admissibilité et 146 ont été admis. Tous les postes offerts ont été pourvus.

Les épreuves écrites se sont tenues, comme l'année précédente, dans de bonnes conditions avec l'appui des préfectures dans les différents lieux d'examen en métropole comme en outre mer. Les épreuves orales se sont tenues à l'IRA de Bastia ou en visioconférence pour certains candidats le nécessitant.

Au nom de tous les membres du jury, j'adresse de très vifs remerciements à tous ceux qui ont contribué au bon déroulement des épreuves, notamment aux équipes de l'IRA dirigé par M Yvon ALAIN, et tout particulièrement à Mme Christel VIRGITTI et M. Didier GRASSI, en charge des concours.

A la suite des précédents, ce rapport présente les données statistiques utiles sur la situation des candidats et les résultats de la session 2016 ainsi que les principaux enseignements destinés à éclairer les candidats ou futurs candidats.

Une grande attention a été portée à la coordination et à la préparation du jury, avec une formation des membres du jury organisée par la DGAFP de façon déconcentrée à Bastia. Les épreuves écrites et orales visent à permettre d'apprécier le sérieux des candidats, leur motivation et leur potentiel de compétences, tout en s'assurant des connaissances minimales utiles à l'exercice des fonctions d'encadrement dans l'administration d'Etat. Les membres du jury exercent eux-mêmes de telles fonctions dans un des trois secteurs administratifs d'affectation des futurs attachés : l'administration centrale, l'administration territoriale et l'administration de l'éducation nationale. Pour l'immense majorité d'entre eux, dont le président, ils ont été formés dans l'un des cinq IRA, et ont donc une large connaissance des attentes et des besoins de ces administrations, mais aussi des contraintes qui pèsent sur les candidats.

Afin de diversifier les profils et de garantir le bon dynamisme du jury, ce dernier est renouvelé par tiers tous les ans.

Je remercie tous les membres du jury tant pour leur implication professionnelle et personnelle que pour l'état d'esprit qui a régné tout au long de ces épreuves, et qui a contribué à la réussite de ce concours.

Les éléments de rapport sont le fruit des remarques et des observations de l'ensemble des membres du jury de cette année.

1) LE BILAN STATISTIQUE SUR LES TROIS CONCOURS

Le nombre de postes offerts est identique pour chaque IRA et était cette année de 74 pour le concours externe, 56 pour le concours interne et 8 pour le troisième concours, soit une augmentation sensible par rapport à l'année précédente de 5 pour les concours externe et interne et 8 pour le troisième concours, ou 14 % de postes supplémentaires offerts en 2016 par rapport à 2015.

Compte tenu de cette augmentation du nombre de postes offerts, le nombre de candidats inscrits a crû de 18 %, alors que le nombre de candidats présents aux épreuves écrites est resté quasi stable avec une très légère augmentation à peine supérieure à 2%.

Au regard de l'impact en termes de coût et d'organisation, il est rappelé aux candidats qui s'inscrivent, leur responsabilité et l'intérêt général d'éviter les inscriptions sans intention de passer les épreuves.

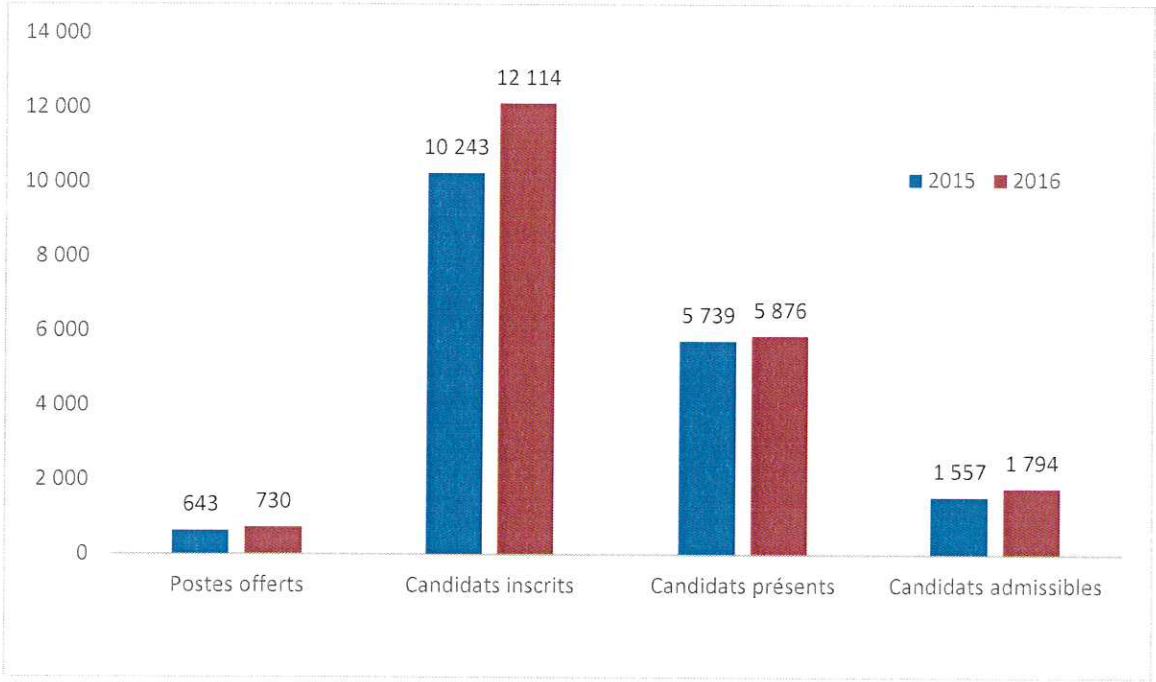

L'IRA de Bastia s'inscrit dans les grandes tendances constatées pour l'ensemble des autres IRA, mais avec la particularité pour l'IRA de Bastia que, si le nombre d'inscrits est inférieur à ceux des autres IRA, les candidats ont été davantage présents aux épreuves écrites puisque le pourcentage des présents par rapport aux candidats inscrits est supérieur pour l'IRA de Bastia de 5 points à la moyenne des IRA pour le concours externe, de 7 points pour le concours interne et de 10 points pour le troisième concours. Toutefois, en 2016, malgré un nombre de postes offerts plus importants qu'en 2015, les candidats présents aux écrits pour les concours externes et internes sont moins nombreux que l'année précédente.

Répartition des candidats aux concours de l'IRA de Bastia en 2015 et 2016

	Concours externe		Concours interne		Troisième concours	
	2015	**2016**	**2015**	**2016**	**2015**	**2016**
Postes offerts	69	74	51	56	8	16
Inscrits acceptés	993	1 101	729	757	107	152
Présents aux écrits	557	517	516	503	71	86
Admissibles	140	189	106	141	21	89
Admissibles/présents aux écrits	25 %	37 %	21 %	28 %	30 %	45 %
Admis	69	74	51	56	8	16
Liste complémentaire	3	21	6	10	2	3
Taux de sélectivité (présents aux écrits/admis)	8,1	7	10,1		8,9	5,4
Admis/présents aux écrits	12 %	14 %	10 %	11 %	11 %	18 %

Source : DGAFP – IRA de Bastia

La sélectivité à l'entrée de l'IRA de Bastia se situe en deçà de la moyenne des autres IRA et a baissé par rapport à 2015. Ceci s'explique par l'augmentation du nombre de postes offerts pour un nombre plus faible de candidats présents aux écrits pour les concours interne et externe, et un doublement du nombre de postes offerts pour le troisième concours.

Il convient de noter que peu de candidats ont renoncé aux épreuves d'admission : 10 pour le concours externe, 9 pour le concours interne et 2 pour le troisième concours.

Avec des ratios plus favorables que lors de la précédente session, 14 % des candidats présents aux écrits du concours externe ont été reçus, tandis que 11 % des candidats au concours interne et 18 % au troisième concours ont connu ce succès.

Si la moyenne des notes du dernier admissible est inférieure à celle constatée l'année précédente pour le concours interne et le troisième concours, cette tendance n'est constatée que pour le troisième concours pour la moyenne des notes du dernier admis.

Moyenne des notes au concours de l'IRA de Bastia en 2015 et 2016

	Concours externe		Concours interne		Troisième concours	
	2015	**2016**	**2015**	**2016**	**2015**	**2016**
Moyenne des admissibles	9,92	10,02	11,02	10	9,88	9,38
Moyenne générale du dernier admis	11,29	12,47	11,88	11,35	13,5	12,44

Source : DGAFP – IRA de Bastia

Les seules statistiques disponibles sur le profil des candidats concernent le taux de féminisation, ce qui ne permet pas de dresser des constats chiffrés sur l'âge des candidats ou leurs parcours diplômants et professionnels qui seraient intéressants à analyser.

Les concours externe et interne recueillent une très nette majorité de candidatures féminines alors que le troisième concours connaît une baisse du taux de féminisation continue au cours de ces quatre dernières années, pour atteindre en 2016 un taux inférieur à 50 %.

(en %)	Concours externe				Concours interne				Troisième concours			
	2013	2014	2015	2016	2013	2014	2015	2016	2013	2014	2015	2016
Taux de femmes présentes aux écrits	57	57	54	55	64	71	64	66	60	63	52	49
Taux de femmes admissibles	61	57	54	54	65	73	68	59	61	55	62	64
Taux de femmes admises	58	70	61	59	54	75	63	64	50	63	50	44

Source : DGAFP – IRA de Bastia

De façon globale, les candidats auditionnés présentent tous un riche parcours d'étudiants ayant souvent une expérience professionnelle au travers de stages diversifiés, de fonctionnaires ou de salariés du secteur privé, bien formés et motivés principalement par la recherche d'une ascension professionnelle. Comme les années précédentes, quelques beaux exemples d'ascension sociale dans la fonction publique viennent attester de l'effectivité des voies internes de promotion professionnelle. L'attrait du troisième concours révèle des motivations avérées de réorientation du service public.

2) LE BILAN STATISTIQUE SUR LES TROIS CONCOURS

Les sujets des épreuves écrites sont communs à tous les IRA, à l'issue d'une procédure conduite par la DGAFP, à laquelle participent les présidents des jurys.

Les modalités et le programme des concours des IRA sont définis par l'arrêté du 6 juin 2008, modifié par l'arrêté du 27 juillet 2017, et consistent, pour les épreuves écrites en :

- **Pour le concours externe** : une composition d'ordre général portant sur la place des pouvoirs publics et leur rôle dans les grands domaines de l'intervention publique (société, économie, emploi, santé, culture, territoires, relations extérieures…) permettant d'évaluer l'ouverture au monde des candidats, leur aptitude à l'analyse et au questionnement, ainsi que leur capacité à se projeter dans leur futur environnement professionnel (coefficient 4) ; une épreuve constituée d'une série de six questions à réponse courte, portant sur des éléments essentiels du droit public, des questions européennes, de la gestion des ressources humaines, des questions sociales, des finances publiques et de l'économie (coefficient 4) ;

- **Pour le concours interne** : une note permettant de vérifier les qualités de rédaction, d'analyse et de synthèse du candidat ainsi que son aptitude à dégager des solutions appropriées, accompagnée d'une ou deux questions pouvant être en rapport avec le dossier documentaire et permettant de vérifier les connaissances administratives générales du candidat et sa connaissance de la gestion des ressources humaines dans les administrations publiques (coefficient 4 dont coefficient 1 pour la ou les questions) ;

- **Pour le concours interne** : une note de synthèse sur dossier sur un sujet d'ordre général portant sur la place des pouvoirs publics et leur rôle dans les grands domaines de l'intervention publique (société, économie, emploi, santé, culture, territoires, relations extérieures ...) permettant d'évaluer l'ouverture au monde des candidats, leur aptitude à l'analyse et au questionnement ainsi que leur capacité à se projeter dans leur futur environnement professionnel, accompagnée d'une ou deux questions pouvant être en rapport avec le dossier documentaire et permettant de vérifier les connaissances administratives générales du candidat et sa connaissance de la gestion des ressources humaines dans les administrations publiques (coefficient 4 dont coefficient 1 pour la ou les questions).

L'arrêté du 27 juin 2016 a fixé les thèmes des épreuves d'admissibilité pour la session 2016 dont la liste est définie comme suit :

- politiques publiques de cohésion sociale et égalité des chances ;
- finances publiques et intervention économique ;
- gestion publique et performance dans les services publics ;
- le système éducatif du premier degré à l'enseignement supérieur ;
- développement durable et politiques publiques ;
- l'organisation territoriale de la France.

La correction des épreuves écrites est assurée par le jury de chaque IRA suivant une grille d'appréciation commune à l'ensemble des IRA. Une concertation préalable du jury de l'IRA de Bastia, le 13 mars 2017 a permis d'assurer une homogénéité des orientations de correction et d'organiser les échanges entre correcteurs des mêmes épreuves. La réunion d'admissibilité a par la suite permis de s'assurer de la cohérence des corrections opérées par les binômes de correcteurs.

Concours externe

Le sujet de la composition était « La réduction des déficits publics : argument politique ou nécessité ? ».

Sur 517 candidats qui ont composé, 101 ont une note inférieure ou égale à 5, 255 une note inférieure ou égale à 10, 151 une note inférieure ou égale à 15 et 10 une note supérieure à 15. 222 candidats ont entre 8 et 12.

Le jury souligne la qualité médiocre des copies avec parfois un niveau d'orthographe inquiétant pour des futurs cadres de l'administration. Beaucoup de candidats ne prennent pas le temps nécessaire à une lecture attentive de la question posée, le sujet traité a souvent été « comment réduire les déficits publics ? ». De même quand le terme « argument politique » n'est pas occulté ou laissé de côté, il s'est transformé en « choix », déformant ainsi le sujet proposé qui est devenu : « La réduction des services publics : choix ou nécessité ? »

Les questions posées étaient :

- la question prioritaire de constitutionnalité ;
- le Parlement européen ;
- la déontologie des fonctionnaires ;
- la lutte contre les déserts médicaux ;
- les prélèvements obligatoires en France ;
- les conséquences de la baisse du prix du pétrole sur l'économie mondiale.

Sur les 517 candidats qui ont composé, 104 ont une note inférieure ou égale à 5, 237 une note inférieure ou égale à 10, 172 une note égale ou inférieure à 15 et 4 supérieure à 15. 229 candidats ont entre 8 et 12.

Le jury relève un manque de recul par rapport aux questions posées ainsi qu'un manque de connaissances et un niveau de vocabulaire faible. Les réponses sont très descriptives avec des exemples trop longs et peu, voire pas problématisées. Les copies sont soit très bonnes, soit nulles mais peu de copies moyennes.

Concours interne

L'épreuve du concours interne se présentait comme un dossier portant sur le télétravail (modalités de mise en place, enjeux et limites). Les candidats devaient, de plus, répondre à la question « Motion de censure sous la Vème République : types, pratiques et conséquences ».

Sur les 503 candidats qui ont composé, à peine 107 ont obtenu la moyenne avec une note maximale de 15, 357 se situent entre 5 et 10.

La technique de la note administrative paraît maîtrisée par les candidats, d'autant que le plan était largement suggéré. Ainsi 211 candidats ont obtenu une note inférieure à 10 et l'immense majorité d'entre eux se situe entre 8 et 10.

A contrario la question a contribué à faire chuter nombre de moyennes, car à peine 52 copies ont obtenu la moyenne et 147 n'ont pas traité la question. Il est difficile de déterminer si c'est le manque de temps, ou si c'est le faible coefficient de cette épreuve et donc la volonté des candidats de privilégier la note administrative, qui explique cette situation.

Troisième concours

L'épreuve consistait en une rédaction d'une note de synthèse destinée au préfet et qui avait pour objectif de faire le point sur l'organisation du futur schéma intercommunal contenu dans la loi portant nouvelle organisation de la République, d'indiquer au préfet les orientations à prendre en compte et de lui proposer la mise en œuvre du schéma, incluant le calendrier de la procédure d'élaboration. Les candidats devaient répondre à une question sur les autorités administratives indépendantes.

Les remarques qui peuvent être formulées pour cette épreuve sont similaires à celles du concours interne. Sur les 86 candidats qui ont composé, 33 ont une note inférieure à 10 pour la note de synthèse, dont la majorité se situe entre 8 et 10, alors que pour la question, à peine 23 candidats ont une note supérieure à 10 et 14 ne l'ont pas traitée.

3) LES EPREUVES D'ADMISSION

L'entretien vise à évaluer les qualités, aptitudes et compétences tant professionnelles que personnelles des candidats admissibles au regard de ce qui est attendu d'attachés appelés à servir dans une diversité de métiers dans les trois univers auxquels prépare l'IRA, d'autant qu'au cours d'une carrière un fonctionnaire peut être appelé à exercer ses fonctions dans plusieurs de ces univers : administration centrale, administration territoriale de l'Etat et administration scolaire et universitaire.

Le jury a des attentes différentes à l'égard des candidats, selon qu'ils se présentent aux concours externe, interne ou au troisième concours. Pour ces deux derniers, l'oral se fonde sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP). L'entretien vise à apprécier les qualités du candidat, sa motivation et son aptitude à devenir un bon professionnel de l'administration publique. S'agissant du concours interne et du troisième concours, l'épreuve orale a aussi pour objet d'apprécier les connaissances administratives générales des candidats.

Comme mentionné l'année dernière, l'entretien oral est exigeant pour le candidat qui doit surmonter son stress pour démontrer ses aptitudes, bien au-delà des apparences et de l'exposé initial souvent trop formaté. Les entretiens prennent appui sur les fiches d'information renseignées par les candidats qui doivent être courtes.

Concours externe

Le jury s'appuie, sur une fiche de renseignements remise par les candidats et décrivant leur formation, le cas échéant leurs expériences professionnelles, les principales compétences qu'ils ont pu développer et leurs motivations pour passer le concours. Globalement cette fiche est bien rédigée et fait apparaître des candidats qui, par les stages qu'ils ont été amenés à effectuer au cours de la scolarité, ont une riche expérience.

Si la présentation du parcours et de la motivation est bien travaillée, le discours est souvent stéréotypé, et peu s'en écartent, donnant l'impression aux membres du jury d'entendre le même discours, d'où un risque de lassitude.

Les candidats oublient d'actualiser leurs connaissances par rapport à leurs stages ou à leurs travaux.

Beaucoup de candidats mentionnent comme choix d'univers professionnels les établissements publics locaux d'enseignement (EPLE), en méconnaissant souvent les fonctions d'un gestionnaire d'EPLE. Il est difficile de savoir s'il s'agit d'un choix du candidat ou d'une stratégie prêtant au jury la capacité ou la volonté de recruter à l'entrée de l'IRA des profils pour un univers professionnel déterminé. Dans cette hypothèse, il s'agit d'une erreur d'appréciation considérable car, comme il est mentionné précédemment, le jury sélectionne des candidats aptes à exercer dans n'importe quel univers professionnel.

Les prestations ont été d'un bon niveau avec pour 179 candidats admissibles, 28 qui ont plus de 15/20, 100 entre 10 et 15/20 et 4 une note éliminatoire.

Concours interne

Pour le concours interne les candidats établissement un dossier de reconnaissance des acquis de leurs expérience professionnelle (RAEP) dans lequel ils exposent notamment leurs motivations pour passer le concours de l'IRA.

Si les candidats affichent une grande motivation, la préparation à cette épreuve peut laisser à désirer. Comme pour le concours externe, l'exercice de présentation est souvent stéréotypé.

Les candidats n'ont pas pris conscience de l'ampleur des exigences pour exercer des fonctions de catégorie A. Ils ont trop souvent tendance à considérer cette accession à ce nouveau corps comme un prolongement des fonctions qu'ils exercent. Ils méconnaissent le corps auquel ils veulent appartenir.

Beaucoup de candidats présentent un manque de connaissance flagrant des univers dans lesquels ils évoluent. S'ils maîtrisent les tâches qu'ils exercent, ils ignorent bien souvent les missions de leur administration d'appartenance.

Ce manque de curiosité s'allie parfois à un manque de réflexion sur les questions ouvertes.

Le jury a enfin fréquemment recours à des mises en situation afin d'apprécier l'ouverture du candidat et sa capacité à prendre des décisions et à s'adapter rapidement à un contexte professionnel donné.

Sur les 132 candidats admissibles, 11 ont obtenu une note supérieure à 15/20, 59 entre 10 et 15/20, et 17 une note éliminatoire.

Troisième concours

Comme pour le concours interne, les candidats établissent un dossier RAEP dans lequel ils exposent notamment leurs motivations pour passer le concours de l'IRA.

Le jury constate que plusieurs candidats auraient pu présenter le concours interne voire le concours externe.

Les notes reflètent le bon niveau des candidats qui se présentent puisque sur les 37 admissibles, 11 ont une note supérieure ou égale à 15/20 et 12 une note comprise entre 10 et 15/20.

Jacques Delmas

Président du jury